

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 560

13 mars 2009

SOMMAIRE

Albin West S.A.	26865	Italfarmaco - ITF International S.A.	26878
Alphea	26871	Itis Holding	26868
ALS.L	26870	Ixxose S.A.	26874
Americhem Europe Ltd	26875	LBREP III River S.à r.l.	26878
Amicale des Anciens du Lycée Technique Joseph Bech	26871	LB River S.à r.l.	26878
Apollo ELP S.à r.l.	26878	Luxcellence	26875
Aqua-Med Holding, S.à r.l.	26834	MAF Finance S.à r.l.	26870
Aqua-Med Holding, S.à r.l.	26873	May Be S.A.	26867
Assurances Consulting Courtage S.A.	26869	Media Coat SA	26865
Benelux Eco s.à r.l.	26860	MEIF Wind Luxembourg S.à r.l.	26844
Capgro Holding S.A.	26873	Metalogix Europe S.à r.l.	26874
CEP III Investment 2 S.à r.l.	26873	MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l.	26846
CETREL S.A.	26847	mind. design & interior concepts S.à r.l.	26880
Cobblestone Investment Management ...	26834	Nascar Finance S.A.	26834
Colombe S.A.	26864	Nascar Finance S.A.	26845
C.P.O. International S.A.	26862	PARS Aspire Fund	26874
Cursa S. à r.l.	26867	Pepsi-Cola Belgium S.à r.l.	26876
Devner Advertising	26880	PRINCETON PROPERTY, Société à res- ponsabilité limitée	26866
Fenicia S.A.	26863	Resolution Finance Company S.à r.l.	26846
Filam International S.A.	26877	Resolution Lux Athens S.à r.l.	26845
FR Participation S.à r.l.	26866	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	26876
GMJ Barracuda S.A.	26868	Rolf Bau	26880
GMJ Barracuda S.A.	26870	Romanum Properties S.à r.l.	26877
Harmodio S.A.	26863	Smart City S.A.	26868
IN.A.MA S.à r.l.	26876	Tamana Holding S.A.	26877
ING (L) Selected Strategies	26860	V Concept Lux	26863
Intercontinental Group for Commerce, In- dustry and Finance S.A.H.	26845	V Concept Lux	26869
International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A.	26875	Vegalux Investments SA S.P.F.	26846

Aqua-Med Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 57.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signatures
LA GERANCE

Référence de publication: 2009027231/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04060. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Nascar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.494.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Serge KRANCENBLUM. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

NASCAR FINANCE S.A.

C. SCHLESSER / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027192/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04774. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Cobblestone Investment Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 144.787.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine,

On the tenth day of February,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public residing in L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

- 1) Mr Luc FILLET, manager, residing in B-3050 Oud-Heverlee, 26, Boslaan,
- 2) Mr Gaston REYMNANTS, independent, residing in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- 3) Mr Bert REYMNANTS, manager, residing in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Such appearing persons have requested the notary to state as follows the articles of Incorporation of a joint stock company ("société anonyme") which they declare to organize:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a joint stock company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereafter the "Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of "COBBLESTONE INVESTMENT MANAGEMENT".

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company's object is the acquisition of participations, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, in other companies and undertakings in any form whatsoever as well as the management of those participations. The Company may, in particular, be designated as a limited partner in partnerships limited by shares governed by the Law of 13 February 2007 on the specialised investment fund.

The Company may, in particular, acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner all securities, shares and other participation securities, bonds, credits, certificates of deposit and, in general, all securities or financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, the development, the management and the control of any companies or undertakings. It may in addition invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever, except by public offer. It may proceed, solely by way of private placement, to issue shares and bonds and other securities representative of borrowings and/or credits. The Company may lend funds, including those resulting from borrowing and/or issues of bonds, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also grant guarantees or sureties for the benefit of third persons in order to guarantee its bonds or the bonds of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, assign and encumber with charges all or part of its assets; it may grant in any other manner sureties relating to the whole or part of its assets.

In any event, the Company must not carry out a regulated activity in the financial sector.

The Company may, in general, employ all techniques and instruments connected with investments with a view to effective management, including techniques and instruments intended to protect it against exchange, interest-rate and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations as well as any transfers of movable or immovable property which directly or indirectly favour the attainment of the Company's object or relate to them directly or indirectly.

Art. 4. Duration. The corporation is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), divided into four thousand two hundred (4,200) shares without a nominal par value.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint

one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III. - Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The General Meeting of Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall meet upon call by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Monday of the month of May at 2 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder or, as otherwise instructed, by such shareholder.

If the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV. - Management, Statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may

also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the sole Shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

A delegate of the board may be named for the first time by the extraordinary general meeting, following the incorporation of the company.

Art. 12. Corporate signature. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of shareholders, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the individual signature of the delegate of the board.

In case of plurality of directors, the General Meeting may decide to create two categories of directors (category A and category B); in this case, the Company will be bound by the joint signatures of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the general

meeting of shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'entreprises will be designated by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting which fixes the duration of their office, which may not exceed six years.

Chapter V. - Financial year, Adoption of accounts, Distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director or, in case of plurality of directors, by the Board of Directors and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director or, in case of plurality of directors, the directors and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director or, in case of plurality of directors, by or on the part of the directors and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI. - Dissolution and Liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII. - General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a general meeting of shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of the shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named persons have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Luc FILLET, previously named, one thousand four hundred shares	1,400
3.- Mr Gaston REYMENANTS, previously named, one thousand four hundred shares	1,400
2.- Mr Bert REYMENANTS, previously named, one thousand four hundred shares	1,400
Total: four thousand two hundred shares	4,200

All the shares have been partially paid in cash up to a total amount of seven thousand eight hundred euro (EUR 7,800.00), so that this amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.00).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholder. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed to the Board of Directors:
 - a) Mr Luc FILLET, previously named,
 - b) Mr Gaston REYMENANTS, previously named,
 - c) Mr Bert REYMENANTS, previously named.
3. Is appointed statutory auditor:

"GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", a "société anonyme", with registered offices in L-8308 Capellen, 83, Pa-februch.

4. Is appointed delegate of the Board:

Mr Gaston REYMENANTS, previously named.

5. The term of office of the directors, delegate of the Board and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year of 2013.

6. The registered office of the Company is set in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf,

Le dix février,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre Dame,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Luc FILLET, gérant, demeurant à B-3050 Oud-Heverlee, 26, Boslaan,
- 2) Monsieur Gaston REYMENANTS, indépendant, demeurant à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
- 3) Monsieur Bert REYMENANTS, gérant, demeurant à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

La Société existe sous la dénomination de "COBBLESTONE INVESTMENT MANAGEMENT".

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale

au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La société pourra, en particulier, être désignée en qualité d'associée-commanditée de sociétés en commandite par actions régies par la loi du 13 février 2007 relatives au fond d'investissements spécialisés.

La société pourra, en particulier, acquérir par voie de souscription, d'achat et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de la propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et /ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés. La société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs, et de toute autre manière, accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

En tout état de cause, la société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (31.000,00), représenté par quatre mille deux cents (4.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III. - Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assemblées générales. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régu-

lièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d'/des actionnaire(s). L'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV. - Management, Commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par

écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence; auquel cas, l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a ou, à défaut, par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B); dans ce cas, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'en-

treprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Chapitre V. - Année sociale, Adoption des états financiers, Affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des états financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fausse ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exécution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés périodiquement par l'Associé unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle de l'associé unique ou, en cas de pluralité des actionnaires, l'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les personnes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Luc FILLET, prénommé, mille quatre cents actions	1.400
2.- Monsieur Gaston REYMENANTS, prénommé, mille quatre cents actions	1.400
3.- Monsieur Bert REYMENANTS, prénommé, mille quatre cents actions	1.400
Total: quatre mille deux cents actions	4.200

Toutes les actions ont été partiellement libérées en espèces à concurrence de la somme de sept mille huit cents euros (EUR 7.800,00) de sorte que ledit montant est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

26844

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme membres du Conseil d'Administration:

a) Monsieur Luc FILLET, prénommé,

b) Monsieur Gaston REYMENANTS, prénommé,

c) Monsieur Bert REYMENANTS, prénommé.

3. Est nommée commissaire:

"GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

4. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Gaston REYMENANTS, prénommé.

5. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société en 2013.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Fillet, G. Reymenants, B. Reymenants, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009027443/227/551.

(090029672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

MEIF Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.099.

Par résolution signée en date du 30 janvier 2009, l'associé unique a pris la décision de nommer Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027202/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Nascar Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 37.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 décembre 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086), de Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) et de Monsieur Serge KRANCENBLUM, M.B.A., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882) est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

NASCAR FINANCE S.A.

C. SCHLESSER / S. KRANCENBLUM

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027193/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04770. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009027253/7241/11.

(090030122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Resolution Lux Athens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.917.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 02 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 02 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Phillip John Williams, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009;

- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027249/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Resolution Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 135.470.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 02 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 02 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009;
- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 février 2009.

Corinne Muller
Gérante

Référence de publication: 2009027251/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Vegalux Investments SA S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.603.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2008

1. L'assemblée accepte la démission de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl en tant que Commissaire aux comptes.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes sortant en appelant la société REVICONSULT Sàrl, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2009027240/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 106.314.

—
Par résolutions signées en date du 30 janvier 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Stephen Harrison, avec adresse au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Andrew Hunter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- Nomination de Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027241/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05831. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of January;

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CETREL S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office in L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23.562, incorporated pursuant to a notarial deed dated 3 December 1985, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 December 1985, number 386. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 June 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 August 2008, number 1929 (the "Company").

The meeting was opened at 11 a.m. with Ms Josiane Hein, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Madame Sonja STREICHER, private employee, professionally residing in Munsbach.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérald Briclot, private employee, professionally residing in Munsbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from three million seven hundred fifty-one thousand euro (EUR 3,751,000) to four million seven hundred thirteen thousand euro (EUR 4,713,000) through the issue of three thousand eight hundred forty-eight (3,848) ordinary shares;
2. Subscription of the three thousand eight hundred forty-eight (3,848) ordinary shares through a contribution in cash;
3. Issuance of one thousand (1,000) Class A bonus shares and one thousand (1,000) Class B bonus shares and definition of rights attached thereto;
4. Subscription of the one thousand (1,000) Class A bonus shares and one thousand (1,000) Class B bonus shares through incorporation of available reserves;
5. Subsequent amendment to title B and to articles 5, 6 and 28 of the articles of incorporation;
6. Amendment to the transfer restrictions on the shares;
7. Subsequent amendment to article 10.1, to paragraph 10.2.1 of article 10.2 and to article 10.5 of the articles of incorporation;
8. Amendment to the daily management provisions; subsequent amendments to articles 17.4.1.1 and 17.4.2.3. of the articles of incorporation;
9. Change of the composition of the board of directors and election of new directors; subsequent amendment to article 18 of the articles of incorporation;
10. Amendment to the majority requirements for certain decisions of the board of directors of the Company;
11. Subsequent amendment to paragraphs 22.4 to 22.10 of article 22 of the articles of incorporation;
12. Waiver of the obligation to establish management reports and auditors' reports for the transfers of branch of activities of Europay Luxembourg, Société Cooperative, and Visalux, Société Cooperative, to the Company, in accordance to article 296 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
13. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its current amount of three million seven hundred fifty-one thousand euro (EUR 3,751,000), represented by fifteen thousand and four (15,004) ordinary shares with a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250) each, up to four million seven hundred thirteen thousand euro (EUR 4,713,000) through the issue of three thousand eight hundred forty-eight (3,848) new ordinary shares, with a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250) each. The three thousand eight hundred forty-eight (3,848) new ordinary shares shall only be issued at the end of this general meeting of shareholders.

All of the three thousand eight hundred forty-eight (3,848) new ordinary shares are subscribed by SIX GROUP AG, a corporation governed by Swiss law, having its registered office at Selnaustrasse 30, CH-8021 Zurich, Switzerland, recorded with the Commercial Register of Zurich under number ch-020.3.026.400-2,

here represented by Maître Dorothee Ciolino, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Zurich, Switzerland, on 29 January 2009,

at a total price of ten million two thousand one hundred forty-five euro (EUR 10,002,145), out of which nine hundred sixty-two thousand euro (EUR 962,000) are allocated to the share capital and nine million forty thousand one hundred forty-five euro (EUR 9,040,145) are allocated to the share premium.

All of the three thousand eight hundred forty-eight (3,848) new shares are fully paid up in cash by SIX GROUP AG, aforementioned, so that the total amount of ten million two thousand one hundred forty-five euro (EUR 10,002,145) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Second resolution

Aside from the ordinary shares representing the corporate capital of the Company, the shareholders resolve to issue one thousand (1,000) Class A bonus shares (parts bénéficiaires) and one thousand (1,000) Class B bonus shares, which do not form part of the share capital of the Company, as further defined hereafter.

All of the one thousand (1,000) Class A bonus shares, having a total value of one million eight hundred fourteen thousand five hundred thirty-two euro (EUR 1,814,532) and the one thousand (1,000) Class B bonus shares, having a total value of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-eight euro (EUR 1,239,468) are allocated as follows:

- 61.5170 Class A bonus shares and 61.5170 Class B bonus shares are allocated to Entreprise des Postes et Télécommunications, an Etablissement public organised under the laws of Luxembourg, having its registered address at 8a Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number J 28;

- 286.9902 Class A bonus shares and 286.9902 Class B bonus shares are allocated to Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, an Etablissement public autonome organized under the laws of Luxembourg having its registered office at 1-2 Place de Metz, L-2954 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 30.775;

- 176.5530 Class A bonus shares and 176.5530 Class B bonus shares are allocated to Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.307;

- 280.8585 Class A bonus shares and 280.8585 Class B bonus shares are allocated to BGL S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.481;

- 11.9968 Class A bonus shares and 11.9968 Class B bonus shares are allocated to KBL European Private Bankers S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 43, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.395;

- 50.1199 Class A bonus shares and 50.1199 Class B bonus shares are allocated to ING Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 52, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.041;

- 16.9288 Class A bonus shares and 16.9288 Class B bonus shares are allocated to Société Générale Bank & Trust S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.061;

- 3.9989 Class A bonus shares and 3.9989 Class B bonus shares are allocated to BNP Paribas Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 10a, Boulevard Royal, L-2952 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 6.754;

- 65.3159 Class A bonus shares and 65.3159 Class B bonus shares are allocated to Banque Raiffeisen Société Coopérative, a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 46, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 20.128;

- 9.9306 Class A bonus shares and 9.9306 Class B bonus shares are allocated to Banque BCP S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, ZAI Bourmicht, L-8070 Bertrange, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 7.648;

- 35.7904 Class A bonus shares and 35.7904 Class B bonus shares are allocated to Banque de Luxembourg S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 5.310;

The Class A bonus shares have been fully paid up by conversion of one million eight hundred fourteen thousand five hundred thirty-two euro (EUR 1,814,532) of available reserves currently recorded in the accounts of the Company.

The Class B bonus shares have been fully paid up by conversion of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-eight euro (EUR 1,239,468) of available reserves currently recorded in the accounts of the Company.

The availability of such reserves is shown to the undersigned notary by means of interim accounts. Said interim accounts will remain attached to this deed to be filed at the same time.

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Third resolution

In relation to the creation of the Class A and Class B bonus shares, the shareholders resolve to amend the articles of incorporation of the Company to determine the voting rights and to introduce specific economic rights attached to said bonus shares.

As a consequence, Title B and articles 5 and 6 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

"B. Share capital - Bonus shares - Rights attached to the shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares"

Art. 5. Share capital - Ordinary Shares - Bonus shares.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at four million seven hundred thirteen thousand Euro (EUR 4,713,000) consisting of eighteen thousand eight hundred fifty two (18,852) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of two hundred fifty Euro (EUR 250) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.1.3 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

5.2 Bonus Shares (parts bénéficiaires)

Aside from the Ordinary Shares representing the corporate capital of the Company, the Company has issued one thousand (1,000) class A bonus shares (the "Class A Bonus Shares") and one thousand (1,000) class B bonus shares (the "Class B Bonus Shares") (together the "Bonus Shares"). The Bonus Shares do not form part of the share capital of the Company.

The one thousand (1,000) Class A Bonus Shares shall together have a total value of one million eight hundred fourteen thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 1,814,532). The one thousand (1,000) Class B Bonus Shares shall together have a total value of one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 1,239,468).

Art. 6. Rights attached to the shares.

6.1 Voting rights attached to the shares

Each Ordinary Share shall entitle its holder to one vote at all general meetings of shareholders.

The Class A Bonus Shares and the Class B Bonus Shares shall carry no voting rights.

6.2 Economic rights attached to the shares

6.2.1 Class A Bonus Shares

The Class A Bonus Shares shall be exclusively entitled to and shall be the only securities of the Company entitled to the assets of the Company in relation to FS-B S.à r.l. and FS-T S.à r.l., two (2) sociétés à responsabilité limitée governed by Luxembourg law, having their registered offices at 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, (including the shares in FS-B S.à r.l. and FS-T S.à r.l., capital gains, liquidation surplus and dividend distributions, all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to FS-B S.à r.l. and FS-T S.à r.l.), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can reasonably be attributed to the creation, management, operation or holding of FS-B S.à r.l. and FS-T S.à r.l. (including fees, costs, capital duties, transfer tax, corporate income tax on capital gain and expenses relating to a dividend distribution) (the "RealEstateCos Net Value").

The Class A Bonus Shares have a preferential right to all dividend distributions made by the Company following the sale of FS-B S.à r.l. and FS-T S.à r.l. until the RealEstateCos Net Value minus the one million eight hundred fourteen thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 1,814,532) representing the value of the Class A Bonus Shares has been received by the holders of the Class A Bonus Shares.

In no event shall these Class A Bonus Shares be diluted in a manner to reduce their rights.

The Class A Bonus Shares will not share in any other distributions made by the Company whether these are dividend distributions or distributions of liquidation profits.

6.2.2. Class B Bonus Shares

The Class B Bonus Shares shall be exclusively entitled to and shall be the only securities of the Company entitled to the assets of the Company in relation to CETREL-Ré, a société anonyme governed by Luxembourg law, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 57.845, (including the shares in CETREL-Re, capital gains, liquidation surplus and dividend distributions, all incomes, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to CETREL-Re), minus the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can reasonably be attributed to the creation, management, operation or holding of CETREL-Re (including fees, costs, capital duties, transfer tax, corporate income tax on capital gain and expenses relating to a dividend distribution) (the "CETREL-Re Net Value").

The Class B Bonus Shares have a preferential right to all dividend distributions made by the Company following the sale of CETREL-Re until the CETREL-Re Net Value minus the one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 1,239,468) representing the value of the Class B Bonus Shares has been received by the holders of the Class B Bonus Shares.

In no event shall these Class B Bonus Shares be diluted in a manner to reduce their rights.

The Class B Bonus Shares will not share in any other distributions made by the Company whether these are dividend distributions or distributions of liquidation profits.

6.2.3. Ordinary Shares

All the Ordinary Shares shall have the same par value.

All the Ordinary Shares entitle their holders to a proportional right in the Company's assets and profits (excluding the RealEstateCos Net Value and the CETREL-Re Net Value) and shall share *pari passu* in all distributions made by the Company (excluding any distributions made to the Class A Bonus Shares and the Class B Bonus Shares), including dividend distributions (annual and interim), redemption or buy-back of shares and reductions of share capital and the proceeds of liquidation.

6.3. General

6.3.1 The Company may have one (1) or several shareholders.

6.3.2. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.3.3. The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.3.4. The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form."

Moreover, Article 28 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

" Art. 28. Interim dividends and share premium.

28.1 Under the terms and conditions provided by law and by these articles of incorporation, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

28.2 The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve."

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Fourth resolution

The shareholders resolve to modify the transfer restrictions on the shares of the Company, by amending Article 10.1, paragraph 10.2.1 of article 10.2 and article 10.5 of the articles of incorporation of the Company.

As a consequence, Article 10.1 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

" 10.1. Transfer restrictions

10.1.1 No shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, other security interest, gift or other disposal any or all of his/her/its shares, or any interest therein unless (i) such transfer is entered in the shareholders' register, (ii) such transfer is made in accordance with these articles of incorporation (except as otherwise provided in an agreement between all the shareholders of the Company) and (iii) the transferee agrees to become a party to any agreement signed between the shareholders and executes such further documents as may be necessary to make him/her/it a party to any such agreement.

10.1.2 Subject to the provisions of article 10.4, transfers other than by way of sale (which can only be effected according to articles 10.2 and 10.3) shall be prohibited, except if the board of directors has consented thereto or as otherwise provided in an agreement between all the shareholders of the Company.

10.1.3. The Class A Bonus Shares and the Class B Bonus Shares may only be transferred in accordance with the same transfer restrictions and preemption rights as those applicable to the Ordinary Shares provided for in these articles of incorporation or in any further agreement between the shareholders. However, the holders of the Class A Bonus Shares

and Class B Bonus shares may freely transfer their Class A Bonus Shares and Class B Bonus Shares to any other holder of Class A Bonus Shares and Class B Bonus Shares."

Paragraph 10.2.1 of article 10.2 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

"10.2.1 The transfer restrictions contained in this article 10.2 (approval procedure) and article 10.3 (pre-emption right) shall apply to any share transfers to third parties as well as between shareholders, except as otherwise provided in an agreement between the shareholders and under article 10.1.3. hereabove (in relation to the Bonus Shares)."

Article 10.5. of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

" 10.5. Transfer to an affiliate or between shareholders

The provisions of articles 10.3 and 10.4 will not apply to the transfer by any shareholder of his/her/its shares in the Company to any affiliate which is wholly owned by, controlled by, controlling or under the same control as the transferor.

Transfers of shares in the Company between the shareholders, which were shareholders of the Company (i) on 1 January 2009 and (ii) on the date of the transfer are free and do not need to comply with the provisions of articles 10.3 and 10.4."

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Fifth resolution

The shareholders resolve to provide for the board of directors to define internal governance rules in relation to the daily management of the Company delegated to the executive board and to specify that decisions of the executive board shall be taken through a collective decision.

As a consequence Article 17.4.1.1 and Article 17.4.2.3 shall now read as follows:

"17.4.1.1 The daily management of the Company shall be delegated by the board of directors to the executive board (the "Executive Board") (Comité de Direction), which shall be composed of three (3) members which do not need to be members of the board of directors. The board of directors may define internal governance rules in relation to such daily management."

"17.4.2.3 The Executive Board can deliberate or act validly only if

at least a majority of its members is present. The decisions shall be taken through a collective decision by a simple majority vote of the members present. The chairman shall have a casting vote. The resolutions of the Executive Board shall be drawn down in the minutes."

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Sixth resolution

The shareholders resolve to change the board of directors' structure. The board of directors shall now be composed of eight (8) directors elected for a period of three (3) years.

As a consequence thereof and a minor numbering modification, article 18 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" Art. 18. Composition of the board of directors.

18.1 The board of directors is composed of eight (8) directors elected for a period of three (3) years.

18.2 Chairman of the board of directors

The board of directors shall appoint a chairman to be chosen among the directors.

The board of directors shall furthermore appoint a vice-chairman, as well as a second vice-chairman to be chosen among the directors.

The chairman shall preside over all general meetings and all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the vice-chairman shall preside over the meetings. In the absence of both, the second vice-chairman shall preside over the meetings. In the absence of all three, the eldest of the directors present shall preside.

18.3 The board of directors may designate a secretary, which may or may not be among its members."

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Seventh resolution

The shareholders resolve to accept the resignation of Mr Romain Weiler, Mr John Bour, Mr Kik Schneider, Mr Patrick Laurent, Mr Jean Hilger, Mr Gaston Braun and Mr Rafik Fischer from the board of directors of the company with immediate effect.

The shareholders further resolve to proceed to the renewal of the mandates of Mrs Josiane HEIN, Mr Marc LENERT, Mr Gilbert ERNST and

Mr Joseph GLOD and to the election of the following directors to the board of directors of the Company, with immediate effect, for a period of three (3) years:

- Mr Urs Rügsegger, CEO Six Group, professionally residing at Selnaustrasse 30, 8021 Zurich, Switzerland;

- Mr Felix Georg Aeschlimann, CEO Six Card Solutions, professionally residing at Hardturmstrasse 201, 8021 Zurich, Switzerland;
- Ms Ursula Claudia La Roche Ender, CFO Six Group, professionally residing at Hardturmstrasse 201, 8021 Zurich, Switzerland; and,
- Ms Dorothée Ciolino, lawyer, professionally residing at 124, bvd de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, Luxembourg.

As a consequence, the board of directors of the Company is now composed of the following eight (8) directors for a period of three (3) years:

1. Mrs Josiane HEIN;
2. Mr Marc LENERT;
3. Mr Gilbert ERNST;
4. Mr Joseph GLOD;
5. Mr Urs RUEGSEGGER;
6. Mr Felix Georg AESCHLIMANN;
7. Ms Ursula Claudia LA ROCHE ENDER; and,
8. Ms Dorothée CIOLINO.

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Eighth resolution

The shareholders resolve to amend the majority requirements for certain decisions of the board of directors of the Company.

As a consequence of the above decision and a minor numbering modification, paragraphs 22.4 to 22.10 of article 22 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall now read as follows:

"22.4 Resolutions of the board of directors shall be passed by a simple majority of the votes validly cast unless otherwise stated herein. The chairman of the meeting shall have a casting vote except in relation to Articles 10.2 and 10.3. on the transfer of shares

22.5 Resolutions of the board of directors regarding the following items shall only be adopted with a majority of three quarters (3/4) of the members of the board of directors:

- a. any actions, which could reasonably be expected to have as a result a reduction of personnel of the Company through a collective redundancy process, either through the negotiations of a social plan or by operating several terminations within certain intervals;
- b. the approval of all material insurance premiums to be paid by the Company including in particular those insurances which are to be re-insured by Cetrel Ré or C6 Ré (it being understood that the insurance premiums are to be at market rates);
- c. any actions, which substantially deviate from the business vision and strategy as agreed between the shareholders in a separate agreement;
- d. a merger or de-merger of the Company;
- e. a change of corporate form of the Company;
- f. the transfer of the Company's registered office or its central seat of administration out of the Grand Duchy of Luxembourg;
- g. The transfer of the registered office, the central seat of administration outside of Luxembourg of any of the Luxembourg subsidiaries of the Company or Luxembourg companies of the group.

22.6 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.7 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.8 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.9 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the

board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction."

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

Ninth resolution

In relation to a contemplated transfer of branch of activities of Europay Luxembourg, Société Coopérative, and Visalux, Société Coopérative, to the Company, the shareholders resolve to waive their right to be granted with management reports and auditors reports, as provided by article 296 of the law of 10 august 1915 on commercial companies, as amended.

This resolution is passed by 15,004 votes in favour, 0 votes against and 0 abstentions.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in

English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been remitted for reading and read to the persons appearing, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de janvier, par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg, s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CETREL S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.562, constituée suivant acte notarié en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 décembre 1985, numéro 386. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2008, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 6 août 2008, numéro 1929 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Josiane Hein, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg;

laquelle désigne comme secrétaire Madame Sonja Streicher, employée privée, résidant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérald Briclot, employé privé, résidant professionnellement à Munsbach.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de trois millions sept cent cinquante et un mille euros (EUR 3.751.000) jusqu'à quatre millions sept cent treize mille euros (EUR 4.713.000) par l'émission de trois mille huit cent quarante-huit (3.848) actions ordinaires;

2. Souscription des trois mille huit cent quarante-huit (3.848) actions ordinaires par apport en numéraire;

3. Émission de mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie A et mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie B et définition des droits y afférents;

4. Souscription des mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie A et des mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie B par incorporation de réserves disponibles;

5. Amendement subséquent du titre B et des articles 5, 6 et 28 des statuts;

6. Modification des restrictions aux transferts d'actions;

7. Amendement subséquent de l'article 10.1, du paragraphe 10.2.1. de l'article 10.2, et de l'article 10.5 des statuts;

8. Modification des dispositions relatives à la gestion journalière; amendement subséquent aux articles 17.4.1.1 et 17.4.2.3 des statuts;

9. Modification de la composition du conseil d'administration et désignation de nouveaux administrateurs; amendement subséquent de l'article 18 des statuts;

10. Modification des conditions de majorité requises pour certaines décisions du conseil d'administration de la Société;

11. Amendement subséquent des paragraphes 22.4 à 22.10 de l'article 22 des statuts;

12. Dispense de l'obligation d'établir des rapports d'activité et des rapports de réviseur dans le cadre des cessions de branche d'activités d'Europay Luxembourg, Société Coopérative, et de Visalux, Société Coopérative, à la Société, conformément à l'article 296 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

13. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de son montant actuel de trois millions sept cent cinquante et un mille euros (EUR 3.751.000), représenté par quinze mille et quatre (15.004) actions ordinaires ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune, jusqu'à quatre millions sept cent treize mille euros (EUR 4.713.000) par l'émission de trois mille huit cent quarante-huit (3.848) nouvelles actions ordinaires, ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune. Les trois mille huit cent quarante-huit (3.848) nouvelles actions ordinaires ne seront émises qu'à la fin de cette assemblée générale extraordinaire.

L'intégralité des trois mille huit cent quarante-huit (3.848) nouvelles actions ordinaires est souscrite par SIX GROUP AG, une société constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Selnaustrasse 30, CH-8021 Zurich, Suisse, inscrite au Registre de Commerce de Zurich sous le numéro ch-020.3.026.400-2,

ici représentée par Madame Dorothee Ciolino, avocat, avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Zurich, Suisse, le 29 janvier 2009,

pour un montant total de dix millions deux mille cent quarante-cinq euros (EUR 10.002.145), dont neuf cent soixante-deux mille euros (EUR 962.000) sont alloués au capital social et neuf millions quarante mille cent quarante-cinq euros (EUR 9.040.145) sont alloués à la prime d'émission.

Toutes les trois mille huit cent quarante-huit (3.848) nouvelles actions ordinaires sont entièrement libérées en numéraire par SIX GROUP AG, susmentionnée, et le montant total de dix millions deux mille cent quarante-cinq euros (EUR 10.002.145) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Seconde résolution

A côté des actions ordinaires représentant le capital social de la Société, les actionnaires décident d'émettre mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie A et mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie B, lesquels ne font pas partie du capital social de la Société, tel que définis plus loin.

L'intégralité des mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie A, ayant une valeur totale d'un million huit cent quatorze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.814.532) et des mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie B ayant une valeur totale de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 1.239.468) sont allouées comme suit:

- 61,5170 parts bénéficiaires de catégorie A et 61,5170 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Entreprise des Postes et Télécommunications, un Établissement public organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8a Avenue Monterey, L-2020 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro J 28;

- 286,9902 parts bénéficiaires de catégorie A et 286,9902 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, un Établissement public autonome organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 1-2 Place de Metz, L-2954 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 30.775;

- 176,5530 parts bénéficiaires de catégorie A et 176,5530 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Dexia Banque Internationale à Luxembourg S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.307;

- 280,8585 parts bénéficiaires de catégorie A et 280,8585 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à BGL S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 50, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.481;

- 11,9968 parts bénéficiaires de catégorie A et 11,9968 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à KBL European Private Bankers S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.395;

- 50,1199 parts bénéficiaires de catégorie A et 50,1199 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à ING Luxembourg S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 52, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.041;

- 16,9288 parts bénéficiaires de catégorie A et 16,9288 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Société Générale Bank & Trust S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.061;

- 3,9989 parts bénéficiaires de catégorie A et 3,9989 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à BNP Paribas Luxembourg S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 10a, Boulevard Royal, L-2952 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 6.754;

- 65,3159 parts bénéficiaires de catégorie A et 65,3159 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Banque Raiffeisen Société Coopérative, une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 20.128;

- 9,9306 parts bénéficiaires de catégorie A et 9,9306 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Banque BCP S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 5, ZAI Bourmicht, L-8070 Bertrange et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 7.648;

- 35,7904 parts bénéficiaires de catégorie A et 35,7904 parts bénéficiaires de catégorie B sont allouées à Banque de Luxembourg S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 5.310;

Les parts bénéficiaires de catégorie A ont été entièrement libérées par la conversion de un million huit cent quatorze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.814.532) de réserves disponibles actuellement inscrites dans les comptes de la Société.

Les parts bénéficiaires de catégorie B ont été entièrement libérées par la conversion de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 1.239.468) de réserves disponibles actuellement inscrites dans les comptes de la Société.

La disponibilité de telles réserves est démontrée au notaire soussigné au moyen de comptes intermédiaires. Ces comptes intermédiaires resteront attachés à cet acte pour être enregistré avec lui.

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Troisième résolution

En relation avec la création des parts bénéficiaires de catégorie A et des parts bénéficiaires de catégorie B, les actionnaires décident de modifier les statuts de la Société pour déterminer les droits de vote et introduire des droits économiques spécifiques attachés à ces parts bénéficiaires.

En conséquence, le titre B et les articles 5 et 6 des statuts auront désormais la teneur suivante:

"B. Capital social - Parts bénéficiaires - Droits attaches aux actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social - Actions Ordinaires - Parts Bénéficiaires.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de quatre millions sept cent treize mille euros (EUR 4.713.000), représenté par dix-huit mille huit cent cinquante-deux (18.852) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.1.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.2 Parts bénéficiaires

A côté des Actions Ordinaires représentant le capital social de la Société, la Société peut émettre mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie A (les "Parts Bénéficiaires de Catégorie A") et mille (1.000) parts bénéficiaires de catégorie B (les "Parts Bénéficiaires de Catégorie B") (ensemble les "Parts Bénéficiaires"). Les Parts Bénéficiaires ne font pas partie du capital social de la Société,

Les mille (1.000) Parts Bénéficiaires de Catégorie A ont ensemble une valeur de un million huit cent quatorze mille cinq cent trente-deux euros (EUR 1.814.532). Les mille (1.000) Parts Bénéficiaires de Catégorie B ont ensemble une valeur de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 1.239.468).

Art. 6. Droits attachés aux actions.

6.1 Droits de vote attachés aux actions

Chaque Action Ordinaire confère à son détenteur une voix à toute assemblée générale des actionnaires.

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie A et les Parts Bénéficiaires de Catégorie B ne confèrent aucun droit de vote.

6.2 Droits économiques attachés aux actions

6.2.1 Parts Bénéficiaires de Catégorie A

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie A ont exclusivement des droits sur et seront les seuls titres de la Société conférant des droits sur les actifs de la Société en relation avec FS-B S.à r.l. et FS-T S.à r.l., deux (2) sociétés à responsabilité limitée régies par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant leur siège social au 10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, (y compris les actions dans FS-B S.à r.l. et FS-T S.à r.l., plus-values, boni de liquidation et distribution de dividende, tous revenus, profits ou tous autres montants payés ou dus de toute autre manière en relation avec FS-B S.à r.l. et FS-T S.à r.l.), diminué du montant des dépenses, pertes, taxes et autres versements engagés par la Société et qui peuvent être raisonnablement attribué à la création, gestion, opération ou détention de FS-B S.à r.l. et FS-T S.à r.l. (y compris frais, coûts, droits d'enregistrement, droits de mutation, impôt des sociétés sur les plus-values et dépenses relatives à des distributions de dividendes) ("Valeur Nette des Sociétés Immobilières").

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie A ont un droit préférentiel sur toute distribution de dividende faite par la Société suite à la vente de FS-B S.à r.l. et FS-T S.à r.l. jusqu'à ce que la Valeur Nette des Sociétés Immobilières, diminuée du million huit cent quatorze mille cinq cent trente-deux euro (EUR 1.814.532) représentant la valeur des Parts Bénéficiaires de Catégorie A, soit reçue par les détenteurs des Parts Bénéficiaires de Catégorie A.

En aucun cas ces Parts Bénéficiaires de Catégorie A ne seront diluées de manière à réduire leurs droits.

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie A ne prendront part à aucune autre distribution faite par la Société qu'il s'agisse d'une distribution de dividendes ou d'une distribution d'un boni de liquidation.

6.2.2 Parts Bénéficiaires de Catégorie B

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie B ont exclusivement des droits sur et seront les seuls titres de la Société conférant des droits sur les actifs de la Société en relation avec CETREL-Ré, une société anonyme régie par le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 57845, (y compris les actions dans CETREL-Ré, plus-values, boni de liquidation et distribution de dividendes, tous revenus, profits ou tous autres montants payés ou dus de toute autre manière en relation avec CETREL-Ré), diminué du montant des dépenses, pertes, taxes et autres versements engagés par la Société et qui peuvent être raisonnablement attribué à la création, gestion, opération ou détention de CETREL-Ré (y compris frais, coûts, droits d'enregistrement, droits de mutation, impôt des sociétés sur les plus-values et dépenses relatives à des distributions de dividendes) ("Valeur Nette de CETREL-Ré").

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie B ont un droit préférentiel sur toute distribution de dividende faite par la Société suite à la vente de CETREL-Ré jusqu'à ce que la Valeur Nette de CETREL-Ré, diminuée du million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-huit euro (EUR 1.239.468) représentant la valeur nominale des Parts Bénéficiaires de Catégorie A, soit reçue par les détenteurs des Parts Bénéficiaires de Catégorie B.

En aucun cas ces Parts Bénéficiaires de Catégorie B ne seront diluées de manière à réduire leurs droits.

Les Parts Bénéficiaires de Catégorie B ne prendront part à aucune autre distribution faite par la Société qu'il s'agisse d'une distribution de dividendes ou d'une distribution d'un boni de liquidation.

6.2.3 Actions Ordinaires

Toutes les Actions Ordinaires ont la même valeur nominale.

Toutes les Actions Ordinaires donnent à leurs détenteurs un droit proportionnel dans les actifs et profits de la Société (à l'exclusion de la Valeur Nette des Sociétés Immobilières et de la Valeur Nette de CETREL-Ré) et partageront pari passu toute distribution faite par la Société (à l'exclusion des distributions faites aux Parts Bénéficiaires de Catégorie A et aux Parts Bénéficiaires de Catégorie B), y compris les distributions de dividendes (annuels et intérimaires), remboursements ou rachats d'actions et réductions du capital social et les boni de liquidation.

6.3 Général

6.3.1 La Société peut avoir un (1) ou plusieurs actionnaires.

6.3.2 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.3.3 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou rembourser ses propres actions.

6.3.4 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur."

En outre, l'article 28 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

28.1 Aux conditions et termes prévus par la loi et par les présents statuts, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes.

28.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale."

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier les restrictions aux transferts des actions de la Société, en amendant l'article 10.1, le paragraphe 10.2.1 de l'article 10.2 et l'article 10.5 des statuts de la Société.

En conséquence, l'article 10.1 des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit:

"10.1. Restriction de transfert

10.1.1. Aucun actionnaire ne peut transférer par voie de vente, échange, cession, gage, ou autre sûreté, don, ou autres modes de dispositions tout ou partie de ses actions, ou tout intérêt y attachés, sans que (i) un tel transfert soit inscrit au registre des actions, (ii) un tel transfert soit fait en conformité avec les présents statuts (sauf s'il en est disposé autrement dans un accord conclu entre tous les actionnaires de la Société) et (iii) le cessionnaire soit d'accord pour devenir partie à tout pacte signé entre les actionnaires et exécute des documents supplémentaires tels que nécessaires pour le rendre partie à tout tel acte.

10.1.2. Sous réserve des dispositions de l'article 10.4., tous transferts autres que par voie de vente (qui ne peuvent être effectués que conformément aux articles 10.2. et 10.3.) sont prohibés, sauf si le conseil d'administration y a donné son accord ou s'il en est disposé autrement dans un accord conclu entre tous les actionnaires de la Société.

10.1.3 Les Parts Bénéficiaires de Catégorie A et les Parts Bénéficiaires de Catégorie B ne peuvent être transférées qu'en conformité avec les mêmes restrictions de transfert et droits de préemption que ceux applicables aux Actions Ordinaires prévues dans les présents statuts ou dans tout accord conclu entre les actionnaires de la Société. Toutefois, les détenteurs de Parts Bénéficiaires de Catégorie A et de Parts Bénéficiaires de Catégorie B peuvent librement transférer leurs Parts Bénéficiaires de Catégorie A et leurs Parts Bénéficiaires de Catégorie B à n'importe quel détenteur de Parts Bénéficiaires de Catégorie A et de Parts Bénéficiaires de Catégorie B."

Le paragraphe 10.2.1 de l'article 10.2 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"10.2.1 Les restrictions de transfert comprises dans cet article 10.2. (procédure d'approbation) et l'article 10.3 (droit de préemption) s'appliquent à tout transfert d'actions à des tiers ainsi qu'entre actionnaires, sauf s'il en est disposé autrement dans un accord conclu entre les actionnaires de la Société et sous l'article 10.1.3 ci-dessus (en relation avec les Parts Bénéficiaires)."

L'article 10.5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

" **10.5. Transfert à une société du même groupe ou entre actionnaires.** Les dispositions des articles 10.3 et 10.4 ne s'appliquent pas au transfert par un actionnaire de ses actions dans la Société à une société affiliée qui est entièrement détenue par, contrôlée par, qui contrôle ou est sous le même contrôle que le cédant.

Les transferts d'actions de la Société entre les actionnaires, qui étaient actionnaires de la Société (i) au 1^{er} janvier 2009 et (ii) à la date de transfert sont libres et ne requièrent pas de se soumettre aux dispositions des articles 10.3 et 10.4."

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident qu'il appartient au conseil d'administration de définir les règles de gouvernance interne en relation avec la gestion journalière de la Société déléguée au comité de direction et précisent que les décisions du comité de direction doivent être prises par une décision collective.

En conséquence, l'article 17.4.1.1 et l'article 17.4.2.3 ont désormais la teneur suivante:

"17.4.1.1. La gestion journalière de la société doit être déléguée par le conseil d'administration au comité de direction (le "Comité de Direction") qui doit être composé de trois (3) membres, membres ou non du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut définir des règles de gouvernance interne en relation avec cette gestion journalière."

"17.4.2.3 Le Comité de Direction ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions seront prises par une décision collective à la majorité simple des membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. Les résolutions du Comité de Direction doivent être consignées dans les procès-verbaux."

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de modifier la structure du conseil d'administration. Le conseil d'administration sera dorénavant composé de huit (8) administrateurs élus pour une période de trois (3) ans.

En conséquence de ce qui précède et d'une modification mineure de numérotation, l'article 18 des statuts de la Société est dès lors rédigé comme suit:

" Art. 18. Composition du conseil d'administration.

18.1. Le conseil d'administration est composé de huit (8) administrateurs, élus pour une période de trois (3) ans.

18.2. Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration désigne un président parmi les administrateurs.

En outre, le conseil d'administration doit désigner un vice-président, ainsi qu'un second vice-président parmi les membres du conseil d'administration.

Le président doit présider toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le vice-président doit présider les assemblées. En cas d'absence des deux, le second vice-président doit présider les assemblées. En cas d'absence des trois, le plus ancien des administrateurs présents doit présider.

18.3. Le conseil d'administration peut désigner un secrétaire qui peut être un membre du conseil d'administration."

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Septième résolution

Les actionnaires décident d'accepter la démission de M. Romain Weiler, Monsieur John Bour, Monsieur Kik Schneider, Monsieur Patrick Laurent, Monsieur Jean Hilger, Monsieur Gaston Braun and Monsieur Rafik Fischer du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Les actionnaires décident en outre de procéder au renouvellement des mandats de Madame Josiane HEIN, Monsieur Marc LENERT, Monsieur Gilbert ERNST et Monsieur Joseph GLOD et à la nomination des administrateurs suivants au conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat, pour une période de trois (3) ans:

- Monsieur Urs Riiëgsegger, CEO Six Group, ayant son adresse professionnelle à Selnaustrasse 30, 8021 Zurich, Suisse;
- Monsieur Felix Georg Aeschlimann, CEO Six Card Solutions, ayant son adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, 8021 Zurich, Suisse;
- Madame Ursula Claudia La Roche Ender, CFO Six Group, ayant son adresse professionnelle à Hardturmstrasse 201, 8021 Zurich, Suisse; et
- Madame Dorothee Ciolino, avocat, ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des huit (8) administrateurs suivants, pour une période de trois (3) ans:

1. Madame Josiane HEIN;
2. Monsieur Marc LENERT;
3. Monsieur Gilbert ERNST;
4. Monsieur Joseph GLOD;
5. Monsieur Urs RÜEGSEGGER;
6. Monsieur Felix Georg AESCHLIMANN;
7. Madame Ursula Claudia LA ROCHE ENDER; et
8. Madame Dorothee CIOLINO.

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Huitième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier les conditions de majorité requises pour certaines décisions du conseil d'administration de la Société.

En conséquence de la décision ci-dessus et d'une modification mineure de numérotation, les paragraphes 22.4 à 22.10 de l'article 22 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

"22.4 Les résolutions du conseil d'administration doivent être prises à une majorité simple des votes valablement exprimés sauf stipulation contraire des présents statuts. Le président de la réunion a un vote prépondérant sauf dans le cadre des articles 10.2 et 10.3 relatifs aux transferts d'actions.

22.5 Les résolutions du conseil d'administration concernant les points suivants ne peuvent être adoptées qu'avec une majorité des trois quarts (3/4) des membres du conseil d'administration:

- a. toute action, de laquelle on peut raisonnablement attendre pour effet une réduction du personnel de la Société par une procédure de licenciement collectif, que ce soit par des négociations d'un plan social ou par plusieurs cessations de contrats à différents intervalles;

b. l'approbation de toutes primes d'assurance importantes à payer par la Société en ce comprises en particulier les assurances faisant l'objet d'une réassurance par Cetrel Ré ou C6 Ré (étant entendu que les primes d'assurance doivent être au tarif du marché);

c. toute action, déviant de manière substantielle du "business vision and strategy" (business plan et plan de stratégie) tel que convenu entre les actionnaires dans un accord séparé;

d. une fusion ou scission de la Société;

e. un changement de la forme sociale de la Société;

f. le transfert du siège social de la Société ou de son administration centrale hors du Grand Duché de Luxembourg;

g. le transfert du siège social, de l'administration centrale de toute filiale luxembourgeoise de la Société ou de sociétés luxembourgeoises du groupe en dehors du Luxembourg

22.6 Chaque administrateur peut agir à toutes réunions du conseil d'administration en désignant tout autre administrateur en tant que son mandataire par écrit, par voie de courrier, télécopie, courrier électronique ou par toute autre voie de communication, une copie de la désignation étant suffisante pour prouver le mandat. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs de ces collègues.

22.7 Tout administrateur qui participe à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou par toute autre mode de communication permettant à chacun de s'entendre mutuellement, de s'identifier façon continue et de participer de manière effective à la réunion, est considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil d'administration tenue par ces modes de communication est considérée comme tenue au siège social de la Société.

22.8 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication est considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.9 Sauf disposition contraire de la loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêt et doit avoir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote sur la transaction en cause. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal, enregistrant la transaction en cause."

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Neuvième résolution

En rapport avec la cession envisagée de branche d'activités d'Europay Luxembourg, Société Coopérative, et de Visalux, Société Coopérative, à la Société, les actionnaires décident de renoncer à leur droit de recevoir des rapports d'activités et des rapports d'auditeurs, conformément à l'article 296 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cette résolution est prise par 15.004 votes en faveur, 0 votes contre et 0 abstentions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

L'acte ayant préalablement été remis pour lecture et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Josiane HEIN, Sonja STREICHER, Gérald BRICLOT et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2009. LAC/2009/4515. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028092/7241/714.

(090030773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ING (L) Selected Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.648.

—
*Extrait du Procès-Verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2009*

Conseil d'Administration:

- Démission de Monsieur Philippe Gusbin en date du 14 novembre 2008.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Deveen.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Bellin.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Odilon De Groote.
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Paul Suttor.
- Confirmation du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Van Elk, 15, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Nomination des administrateurs suivants:

- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, Compliance and Domiciliation, ING Investment Management Luxembourg, 3, rue Jean Piret, L-2965 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027752/5911/39.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Benelux Eco s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 144.813.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le six février,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Maurice DE KEYZER, retraité, né à Auderghem, Belgique, le 12 avril 1926, demeurant à B-1410 Waterloo, 3, rue de l'Infante.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BENELUX ECO s.à.r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat, la vente et la représentation de véhicules hybrides, électriques, écologiques, ainsi que des matériaux de construction pour maisons passives et de matériaux écologiques pour la construction.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de constitution de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location gérance.

Généralement, la société est habilitée à faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites par Monsieur Maurice DE KEYZER, associé unique.

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes à fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Maurice DE KEYZER, retraité, né à Auderghem, Belgique, le 12 avril 1926, demeurant à B-1410 Waterloo, 3, rue de l'Infante, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: M. DE KEYZER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 février 2009. Relation: CAP/2009/430. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 17 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009028169/225/108.

(090030479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Stéphane BAERT. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.
C.P.O. INTERNATIONAL S.A.
N. PICCIONE / N. VENTURINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009027194/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Harmodio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.537.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2008 que:

1. La démission de la société Certifica Luxembourg S.à.r.l. de son poste de Commissaire est acceptée.
2. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Réviconsult S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009027196/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

A l'attention de Messieurs les Administrateurs

Veuillez trouver par la présente ma démission avec effet immédiat à toutes mes fonctions dans la société.

Je reste à votre disposition pour régler les modalités administrateurs de cette démission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ensival, le 27 août 2007.

Ensival, le 27 août 2007.

Pour réception

Yves Mathieu / Didier GRIGNARD / GENON / Signature / Signature

Référence de publication: 2009027222/283/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Fenicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 93.209.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 février 2009 que:

1. L'assemblée accepte la démission de la société Certifica Luxembourg S.à.r.l.

2. L'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, la société Réviconsult S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 Septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009027200/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Colombe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 45, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 103.631.

—
*Extrait des résolutions
de l'assemblée générale extraordinaire du 19/02/2009*

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame KACI Djamilia comme administrateur avec effet à ce jour.

Sera nommée en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame TABI Assia, née le 08.10.1984 à Villerupt (France) et demeurant à F-54190 Villerupt, 32, rue Joseph Ferry. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur KACI Ali comme administrateur avec effet à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur KACI Ramdame comme administrateur et administrateur-délégué avec effet à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur BOUHAFS Samir comme commissaire aux comptes.

Sera nommée en remplacement du commissaire démissionnaire, Madame SENOUSSAOUI Saliman née le 04.05.1976 à Villerupt (France) et demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 7bis, rue du Vieux Chemin. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

La société est valablement engagée par la signature de l'administrateur unique.

Esch-sur-Alzette, le 19/02/2009.

Pour extrait conforme

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009027723/4472/33.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07351. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Media Coat SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 88.085.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 5 février 2009

Le mandat des administrateurs à savoir Monsieur Carlo SCHNEIDER demeurant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, Monsieur Carlo ROCK demeurant au 88, rue Emile Metz à L-2149 Luxembourg et Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le mandat du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Christophe MOUTON n'est pas reconduit et le nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir la fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommée en son remplacement et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MEDIA COAT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2009027205/780/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Albin West S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 30.277.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue de façon extraordinaire à Luxembourg en date du 21 novembre 2008 que l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes:

Septième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Fabrizio PENSO, en qualité d'Administrateur de la société, et accepte la nomination de Monsieur Davide MURARI en remplacement de Monsieur Fabrizio Penso, et ce avec effet à la date de cette assemblée.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Huitième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Monsieur Frédéric ADAM, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
Monsieur Mirko LA ROCCA avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
Monsieur Davide MURARI, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Commissaires aux comptes:

Mademoiselle Francesca DOCCHIO, avec adresse professionnelle au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour la société ALBIN WEST S.A.

SELLA BANK Luxembourg S.A.

Le Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009028015/1494/33.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

PRINCETON PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.847.

—
Extrait du Conseil des Associés du 31 janvier 2009

Il résulte du Conseil des Associés de la Société Princeton Property

qui s'est tenu en date du 31 Janvier 2009, à son siège social: 11, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

L'unanimité des associés présents et représentés a donné son accord pour:

- la cession de 18 parts numérotées 681 à 698 détenues par Sunvalley International Trading à Philippe SCHMIT
- la cession de 3 parts numérotées 778 à 780 détenues par Fabien LEPAGE VIGER à Remi ZONCA.
- la cession de 8 parts numérotées 770 à 777 détenues par Jean Claude LEPAGE VIGER à Remi ZONCA
- la nomination de Remi ZONCA, domicilié: 4 A, Rue du Dr Ernest FELTGEN - L-5635 -MONDORF LES BAINS, en qualité de Gérant Technique. Il pourra engager la société sous sa seule signature.

A l'issue de ces opérations le capital social de Princeton Property Sàrl s'établira comme suit:

- SUNVALLEY INTERNATIONAL TRADING:	680 parts sociales numérotées	1 à 680
- Philippe SCHMIT:	18 parts sociales numérotées	681 à 698
- Jean-Philippe RICHON:	8 parts sociales numérotées	699 à 706
- Jean Pierre MARIE:	60 parts sociales numérotées	707 à 766
- Sylvie HABIB:	3 parts sociales numérotées	767 à 769
- Remi ZONCA:	11 parts sociales numérotées	770 à 780
Soient au total:	780 parts sociales numérotées de	1 à 780

PRINCETON PROPERTY Sàrl

11, Avenue de la Liberté - BP 1745

L-1017-LUXEMBOURG

Philippe SCHMIT

Le gérant

Référence de publication: 2009027207/6259/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06580. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.058.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

- Le siège social de la Société est transféré du 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2008.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter du 1^{er} novembre 2008, de l'adresse professionnelle des gérants personnes physiques de la Société comme suit:

* Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086).

Fait le 10 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour FR PARTICIPATION S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009027385/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.404.

—
RECTIFICATIF

Rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2007, enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 14/01/09, référence LSO DA/04271, déposé le 15/01/09 L090007211.04.

Le Bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2008.

Cursa S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009027218/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06020. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

May Be S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 93.509.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 16 janvier 2009, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-1611, Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

2: L'Assemblée décide de révoquer Madame Nathalie Aubert et la société Finances & Technologies Holding S.A. de leur poste d'administrateurs.

3: L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, la société SOJEPAR S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg Section B 64.414 et Madame Maryse Alboreo, employée privée, née à Marseille (France), le 21 février 1952, demeurant à F-92220 Neuilly-sur-Seine, 23, boulevard d'Argenson (France); Le mandat des nouveaux administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

4: L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société et d'administrateur délégué de la société de Monsieur Jean-Jacques Geoffroy, courtier en assurances, né à Pavillons sous Bois (France), le 26 décembre 1950, demeurant à F-78120 Rambouillet, 7, rue du Poteau des Trois Seigneurs (France); Le mandat de l'administrateur ainsi renouvelé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012

5: L'Assemblée décide de révoquer de son poste de commissaire aux comptes de la société Monsieur Pascal Bonnet, dirigeant de sociétés, né le 4 juillet 1964 à Metz (France).

6: L'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes de la société Monsieur Jérôme GUEZ, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 288, route d'Arlon. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Jean-Jacques GEOFFROY

Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2009028116/7790/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04291. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Smart City S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.645.

Les Actionnaires de Smart City S.A. (la Société) ont décidé:

- de nommer au 2 février 2009 comme nouvel administrateur délégué Anne Jehl avec adresse professionnelle au 9 Avenue Guillaume 1651 Luxembourg. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

- d'accepter la démission au 2 février 2009 de Philippe Serra pour ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué

Le commissaire aux comptes Confide informe la Société de son changement d'adresse. La nouvelle adresse est au 23 Boulevard Charles Marx 2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027219/1333/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

GMJ Barracuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.894.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009027221/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04278. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Itis Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 107.399.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 9 février 2009

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, MAZARS et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe SLENDZAK au poste d'administrateur et nomme Mademoiselle Valérie RAVET, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, en remplacement qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009027230/657/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

Je soussigné, Monsieur Didier GRIGNARD, avocat, demeurant à 4000 Liège, Boulevard d'Avroy 174 confirme par la présente que lors de l'assemblée générale ordinaire de la société V Concept Lux SA, établie et ayant son siège social à L-8295 Keispelt, rue de Kehlen, 80A, qui s'est tenue en date du 27 août 2007, j'ai présenté ma démission qui a été acté séance tenante.

Pour faire valoir à ce que de droit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

s. Didier GRIGNARD.

Référence de publication: 2009027224/283/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Assurances Consulting Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.345.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 14 janvier 2009*

Les associés décident à l'unanimité:

- de transférer le siège social de ASSURANCES CONSULTING COURTAGE SA à l'adresse suivante:
163, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- d'accepter les démissions de Madame Berkemeier Libania et de Monsieur Tomasin Florent de leur poste d'administrateurs.
- de nommer Monsieur Nuno PIMENTA, employé privé, né le 21 décembre 1958 à S.Sebastiao Da Pedreira/Lisboa (P), demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch, au poste d'administrateur; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.
- de nommer Monsieur Nuno PIMENTA, employé privé, né le 21 décembre 1958 à S.Sebastiao Da Pedreira/Lisboa (P), demeurant à L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch, au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.
- de nommer Monsieur Thierry VINASCHI, courtier indépendant, né le 28 avril 1966 à Algrange (F), demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, au poste d'administrateur; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.
- de nommer Monsieur Thierry VINASCHI, courtier indépendant, né le 28 avril 1966 à Algrange (F), demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, au poste d'administrateur délégué à la gestion journalière; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.
- de renouveler pour un terme de 6 ans le mandat d'administrateur de Madame Aurélie MARCHAND, employée privée, née le 21 septembre 1967 à St Germain en Laye (F); son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.
- de renouveler pour un terme de 6 ans le mandat de commissaire de Madame Isabelle BISENIUS, employée privée, née le 17 juin 1962 à Ixelles (B) demeurant à L-8509 Redange, 15, rue de Nagem; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour extrait conforme

pour ASSURANCES CONSULTING COURTAGE SA

Monsieur Thierry VINASCHI

administrateur délégué

Référence de publication: 2009028114/1058/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

GMJ Barracuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 77.894.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009027228/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04280. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ALS.L, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 106.587.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 9 février 2009

L'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes, MAZARS et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES, avec siège social au 32 Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe SLENDZAK au poste d'administrateur et nomme Mademoiselle Valérie RAVET, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen L-1118 Luxembourg, en remplacement qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2009027232/657/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05370. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 janvier 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Harrison, avec adresse au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2009
- Nomination de Andrew Hunter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée indéterminée
- Nomination de Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027238/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05829. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Alpeha, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 106.196.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 13 août 2008

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Cyrille AMIOT au poste d'administrateur-délégué et décide de nommer Monsieur Gérald BRULE, gérant de sociétés, demeurant à 3, rue de Bel Air - F - 41240 Prenouvellon, comme nouvel administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
FIDEUROPE
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009027237/657/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

AALTJB, Amicale des Anciens du Lycée Technique Joseph Bech, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 18, rue Muenschecker.
R.C.S. Luxembourg F 7.882.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Nom, objet et siège de l'association. L'association est dénommée «Amicale des Anciens du Lycée Technique Joseph Bech» abrégé (AALTJB) et nommée ci-apres «Amicale».

L'Amicale a pour objet:

- de rassembler les anciens élèves et anciens enseignants du LTJB;
- de nouer et de resserrer entre eux les liens d'amitié;
- de sauvegarder les attaches des anciens avec leur école;
- de pratiquer entre ses membres l'entraide et la solidarité;
- de contribuer au développement du prestige du LTJB.

Le siège de l'Amicale est à Grevenmacher L-6760, 18, rue Muenschecker.

Art. 2. Principes fondamentaux. L'Amicale est neutre sur les plans politiques et religieux.

Art. 3. Membres. L'Amicale se compose de:

1. membres effectifs;
2. membres honoraires;
3. membres d'honneur.

Art. 4. Conditions d'admission. Sont reçus membres effectifs les anciens membres de la communauté scolaire du LTJB, respectivement du Collège d'enseignement moyen et professionnel de l'Est (CEMPE).

Le nombre des membres effectifs ne pourra être inférieur à sept.

Comme membres honoraires,

- a) sont inscrits sur demande tous les membres actifs de la communauté scolaire du LTJB;
- b) peuvent être admises toutes les personnes qui s'intéressent au but de l'Amicale.

Le comité décide de l'admission des membres effectifs et honoraires.

Les membres d'honneur sont proclamés par décision de l'assemblée générale, sur proposition du comité. L'assemblée générale peut conférer le titre de président d'honneur.

Art. 5. Cotisations. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne sera pas inférieure à 5,- € ni supérieure à 25,- €.

Les membres peuvent, outre leur cotisation, faire des dons à l'Amicale. L'Amicale est autorisée à accepter tous les dons de la part de tierces personnes ou institutions, le tout conformément à l'article 16 de la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 6. Droits de vote. Tous les membres effectifs ont voix délibérative.

Art. 7. Démission. Tout membre est libre de se retirer de l'Amicale.

Art. 8. Exclusion. Peuvent être exclus les membres qui contreviennent aux intérêts de l'Amicale. L'exclusion de ces membres est proposée par le comité à l'assemblée générale qui décide à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Art. 9. Comité. L'Amicale est administrée par un comité qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, de 10 autres membres au plus qui tous doivent être membres effectifs et d'un délégué du corps enseignant actif du LTJB.

Les membres du comité sont élus pour la durée de deux années par l'assemblée générale ordinaire, à l'exception du délégué désigné par le corps enseignant du LTJB.

Tous les ans, la moitié des membres est sortante et rééligible.

Le directeur du LTJB et/ou tout autre membre de la direction peut être invité aux réunions du comité et y assister avec voix délibérative.

Les charges sont conférées par le comité et au sein de celui-ci lors de sa première réunion après l'assemblée générale.

Art. 10. Charges des membres du comité. Le président veille à l'exécution et à l'observation des statuts. Il fait convoquer et dirige les réunions du comité, les assemblées générales, délibérations et décisions et représente l'Amicale dans ses relations avec les autorités publiques.

Le vice-président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en son absence.

Le secrétaire prend charge de la convocation des réunions du comité, des assemblées, de la rédaction des procès-verbaux et de toute correspondance nécessaire pour la bonne gestion de l'Amicale. Il doit conserver les archives et les tenir à la disposition du comité.

Le trésorier prend soin des divers encaissements et du règlement des dettes de l'Amicale. Il tient à jour le livre de caisse qui doit toujours être à la disposition du comité.

Pour chaque exercice, il établit les comptes qui sont soumis à l'assemblée générale ordinaire pour approbation.

Les autres membres du comité assistent ceux qui assument ces charges dans l'exercice de leurs fonctions.

Le comité, réuni en séance régulièrement convoquée, est compétent si au moins la moitié de ses membres est présente.

Le comité prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Exercice. L'exercice commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 12. Assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire aura lieu au cours de la première moitié de l'année suivant l'exercice. Dans cette assemblée, le comité rend compte de la situation morale et financière de l'Amicale.

L'assemblée, après lecture du rapport des réviseurs de caisse, accorde décharge au caissier et au comité.

L'assemblée générale procède à l'élection des nouveaux membres comité et de deux réviseurs de caisse.

Le mandat des réviseurs de caisse dure une année d'exercice.

Le comité peut convoquer une assemblée générale extraordinaire à tout moment.

Sur demande motivée et signée par au moins 1/10 des membres effectifs, le comité doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le délai d'un mois.

Toute proposition motivée et signée par 15 membres effectifs devra être mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Toutes les assemblées générales doivent être convoquées par invitation personnelle avec indication de l'ordre du jour.

L'assemblée régulièrement convoquée est compétente quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 13. Modification des statuts. Les assemblées qui auront à délibérer sur la modification des statuts, prendront leurs décisions en conformité de l'article 8 de la loi sur les associations sans but lucratif.

Art. 14. Dissolution. La dissolution de l'Amicale ne peut être prononcée qu'en assemblée générale extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet et délibérant conformément à l'article qui précède.

Les fonds de l'Amicale disponibles au moment de la dissolution seront affectés à l'usage à désigner qui devra être conforme ou aussi rapproché que possible des objets de l'Amicale.

Grevenmacher, le 14/11/2008.

Bon pour accord
Signature / Signature / Signature
Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2009028142/801235/89.

Enregistré à Diekirch, le 24 février 2009, réf. DSO-DB00257. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090030573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Aqua-Med Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.352.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signatures
LA GERANCE

Référence de publication: 2009027239/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04062. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Capgro Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.035.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009027242/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04068. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.356.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 12 février 2009

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 12 février 2009:

- que l'assemblée a accepté les démissions de:

* Ms Marlène Metgé, née le 16 novembre 1974 à Lavour, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et de

* CEP III Limited, ayant son siège social à Walkers SPV Ltd, Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9002, Iles Caymans,

de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 12 février 2009.

- que l'assemblée a nommé CEP III Managing GP Holdings, Ltd., ayant son siège social à Walkers SPV Ltd, Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caymans,

comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 12 février 2009 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.

CEP III Investment 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009027507/9243/26.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Ixxose S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.724.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Gabriele Schneider

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2009027243/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04066. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

PARS Aspire Fund, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.837.

Faisant suite à une Résolution du 28 janvier 2009,

M. Lew Wallace JACOBS IV

112-116 Nymphenburgerstrasse,

80636, Munich,

Allemagne.

Administrateur démissionnaire en date du 28 Janvier 2009 a été remplacé par

M. Craig Allen DAWSON

112-116 Nymphenburgerstrasse,

80636, Munich,

Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 January 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2009027244/1229/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.401,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Par résolutions signées en date du 5 Février 2009, l'associé unique a pris la décision de nommer John P. Murgo, avec adresse professionnelle au 1050, Winter Street, MA 02451 Waltham, Etats-Unis au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027260/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05836. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 108.683.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

FIDCOSERV S.à r.l.

54, Boulevard Napoléon I^{er}

L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009027246/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05364. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2009.

En date du 28 janvier 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Francesca De Bartolomeo, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur et de Madame Sandrine Leclercq en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

- de renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreur en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009027248/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02757. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Americhem Europe Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.097.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège de la succursale Americhem Europe Limited du 18 juin 2008 que:

- Monsieur David Booth, né le 9 juillet 1950 à Cheshire, Grande-Bretagne, a démissionné de son poste d'administrateur pour l'activité de la succursale Americhem Europe Ltd.

- Monsieur William Craig MacDougall, né le 9 mai 1969 à Inverness, Ecosse, résidant à Twiss Green Drive, 10, UK-WA3 4HY Warrington, Grande-Bretagne est nommé administrateur pour l'activité de la succursale Americhem Europe Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009027307/1026/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

IN.A.MA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.325.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009027250/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01804. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 02 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 02 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009;
- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 02 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 02 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027255/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Pepsi-Cola Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 100.587.

Extrait rectificatif concernant la publication du 22 septembre 2008.

En date du 22 septembre 2008, a été déposé un extrait référencé sous le numéro L080140618.05 en vue de la publication de la nomination du nouveau Gérant.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 22 août 2008 de la société PepsiCola Belgium S.à r.l. que l'associé unique a pris la décision suivante:

Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCola Belgium S.à r.l.
Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen.
Gérant

Référence de publication: 2009027403/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Filam International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.446.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54130 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009027257/211/12.

(090029966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Tamana Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 32.466.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54255 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009027258/211/12.

(090029978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Romanum Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.531.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 5 février 2009 que:

(i). Monsieur Bruce Lowry, né le 4 mars 1952 à Lima, Ohio (USA), a été démis de son poste de gérant de classe B de la Société en date du 16 janvier 2009;

(ii). Madame Martha G. Fuller, née le 17 décembre 1962 à Valparaiso, Indiana (USA), ayant son adresse professionnelle à Vulcan Inc., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104, a été nommée gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

(iii). Monsieur William L. Mc Grath, né le 4 septembre 1963 à San Francisco, Californie (USA), ayant son adresse professionnelle à Vulcan Inc., 505 Fifth Avenue S., Suite 900, Seattle, WA98104, a été nommé gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance sera composé comme suit:

- M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;
- M. Charles Roemers, gérant de classe A;
- Mme. Martha G. Fuller, gérant de classe B;
- M. William L. Mc Grath, gérant de classe B; et
- M. Thomas Meola, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009028019/7959/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Italfarmaco - ITF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 67.776.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009027259/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05393. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

LB River S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LBREP III River S.à r.l.).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.996.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53736 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009027261/211/13.

(090030031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Apollo ELP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.240.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Apollo European Real Estate Fund II (Euro) L.P.", a limited partnership established by the laws of the United Kingdom, whose registered office is at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 19th December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "APOLLO ELP S.À R.L.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 107.240, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 23 March 2005, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 April 2005

(number 395, page 18914) (the "Mémorial C"), last amended pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger dated 11 December 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"If legally required, the supervision of the annual accounts will be delegated to a statutory auditor which will be appointed by either the shareholder(s) or by the General Meeting.

If appointed, the statutory auditor may be re-appointed."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to 1,200.- Euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant le Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Apollo European Real Estate Fund II (Euro) L.P.", une "limited partnership" constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg agissant par procuration établie au Luxembourg en date du 19 décembre 2008.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être reçue en même temps par les autorités d'enregistrement.

La partie comparante est l'actionnaire unique de "APOLLO ELP S.À R.L.", (ci-dessous la "Société"), une société à responsabilité limitée régies par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.240, constituée selon un acte notarié par-devant Maître Joseph Elvinger, en date du 23 mars 2005, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 avril 2005 (numéro 395, page 18914) (le "Mémorial C"), modifié en dernier lieu par un acte notarié par-devant Maître Joseph Elvinger en date du 11 décembre 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

"Si requis par la loi, la supervision des comptes annuels est déléguée à un commissaire aux comptes, nommé soit par les associés soit par l'Assemblée Générale.

Si nommé, le commissaire aux comptes de la Société peut être renommé."

Les frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou autres charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à la somme de 1.200.- Euros.

Cet acte notarial a été fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53068. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027370/211/79.

(090029956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

mind. design & interior concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.178.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009027262/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Devner Advertising, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.737.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009027279/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Rolf Bau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9648 Erpeldange, 4A, rue Nic Schildermans.

R.C.S. Luxembourg B 106.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 février 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009027280/2724/13.

(090029116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.
